

Département du BAS-RHIN
Arrondissement de HAGUENAU

COMMUNE DE WITTERSHEIM

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 21 octobre 2024 à 20 heures

Convocation du 14 octobre 2024.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc STEINMETZ, Maire

**Présents : Jean-Marc STEINMETZ, Maire,
Brigitte WINSTEL, Patrick NONNENMACHER, Adjoints.
Cyrille GOTTRI, Mathieu BETTWY, Agnès SCHNEIDER, Alexis ANDRISSSEN,
Maxime MISCHLER-RIEMER**

Absentes excusées : Monique ARTZ, Maité STEFFEN, Nathalie WENDLING

Absent : Mickaël GLATH

Procurations :

Charles BOUHR donne procuration à Brigitte WINSTEL

Olivier DAULL donne procuration à Jean-Marc STEINMETZ

Quorum : 8

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du 08 juillet 2024.
3. Demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables.
4. Décision modificative – report du solde d'exécution négatif exercice 2023.
5. Rétrocession de voirie – rue de la Fontaine.
6. Attribution des subventions aux associations communales.
7. Association Foncière – liste des candidats en vue de la constitution du Bureau.
8. Approbation de la facture du cimetière
9. Présentation du rapport d'activité de la CAH
10. Divers : marché de Noël - Fête des aînés – aménagement d'un emplacement pour les conteneurs.

Le Maire ouvre la séance à 20 heures 15 et propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

11. Adoption du Compte Financier Unique (CFU).
12. Rétrocession de voirie – rue des Prairies.

Le point Divers sera traité au point 13. Cette modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° CM - 2024 – 27
Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune des séances.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal désigne Monsieur Jean-Marc GISS comme secrétaire de séance.

Résultat du vote : **ADOpte A L'UNANIMITE - 10 voix POUR dont 2 Procurations**

DELIBERATION N° CM - 2024 – 28
Approbation du Procès-Verbal de la séance du 8 juillet 2024

PJ : Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 juillet 2024.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 8 juillet 2024.

Résultat du vote : **ADOpte A L'UNANIMITE - 10 voix POUR dont 2 Procurations**

DELIBERATION N° CM - 2024 – 29
Demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Le Service de Gestion Comptable de Haguenau a adressé à la mairie les opérations de créances qui se sont avérées infructueuses pour les années antérieures.
Il convient de délibérer afin d'enregistrer cette valeur qui représente (32.73 euros) au compte 6541 (créance admise en non-valeur) afin de rendre le résultat budgétaire conforme à la réalité financière.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise le Maire, à admettre en non-valeur les créances irrécouvrables inférieures à 100 euros.

Résultat du vote : **ADOpte A L'UNANIMITE - 10 voix POUR dont 2 Procurations**

DELIBERATION N° CM - 2024 – 30
Décision modificative – report du solde d'exécution négatif – exercice 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la décision modificative à prendre concernant l'exécution du budget 2024 qui ne reprend pas le solde d'exécution négatif à la clôture 2023 de 23 279.68 euros à la ligne D 001 en dépenses d'investissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise le Maire, adopte la décision modificative suivante.

Article 001 (déficit d'investissement reporté) : 23 279.68 euros

Article 1641 (emprunt) : + 23 279.68

Résultat du vote : **ADOpte A L'UNANIMITE - 10 voix POUR dont 2 Procurations**

DELIBERATION N° CM - 2024 – 31
Rétrocession de voirie communale – rue de la Fontaine

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'une convention relative au transfert de voies et équipements communs dans le domaine communal a été signée en date du 22 mars 2018, entre la société AMIRAL maître d'ouvrage du lotissement rue la Fontaine et la commune.

La parcelle rétrocédée est référencée :
- Section 3 parcelle 162 – 586 m²
Total à rétrocéder : 586 m²

Origine de propriété :

La parcelle cédée est inscrite au Livre Foncier de Wittersheim au nom de la société Amiral Aménagement Immobilier de la Région Alsace.

L'origine de propriété est référencée aux annexes du Livre Foncier.

La présente acquisition a été décidée par convention en date du 22 mars 2018.

Propriété – Jouissance :

Le transfert de propriété et de jouissance est fixé à la date de la présente délibération

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

Résultat du vote : **ADOpte A L'UNANIMITE - 10 voix POUR dont 2 Procurations**

DELIBERATION N° CM - 2024 – 32
Attribution des subventions aux associations communales

Monsieur le Maire expose que :

Vu l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

Suite la demande de subvention de l'association AGF en date du 3 septembre 2024,
Considérant que l'attribution des subventions, présentées dans le tableau ci-dessous, revêt un intérêt communal ;

Association	Montant de la subvention	2023
Chorale Sainte Cécile	300	400
Les amis de la source St Ulrich	400	400
BUDO KAI de Wittersheim	300	400
Association Union sportive	400	400
Association de charité Saint Ulrich	900	700
Association AGF	/	/

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le versement des subventions de fonctionnement et exceptionnelles telles que figurant ci-dessus ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement des dites subventions sur l'exercice 2024 ;

Résultat du vote : **APPROUVE A LA MAJORITE**

POUR : 5 voix dont 2 Procurations
(Jean-Marc STEINMETZ – Brigitte WINSTEL – Cyrille GOTTRI)
CONTRE : 5 voix
ABSTENTION : /

(en cas d'égalité, la voix du Maire comptant double, le vote est approuvé).

DELIBERATION N° CM - 2024 – 33 Association Foncière – liste des candidats en vue de la constitution du Bureau
--

Monsieur le Maire indique que le bureau de l'Association Foncière est à renouveler car les membres qui le compose sont en place depuis 2009.

Il rappelle que le bureau doit être composé

- du Maire ou un conseiller municipal désigné par lui,
- 6 propriétaires titulaires et 4 suppléants désignés par moitié par la Chambre d'Agriculture et par moitié par le Conseil Municipal
- du Directeur Départemental des Territoires ou son représentant

A ce titre, la Chambre d'Agriculture présente une liste de 5 personnes : 3 propriétaires titulaires siégeant au bureau ainsi que 2 propriétaires suppléants.

Ont été désigné par la Chambre d'Agriculture :

comme membres titulaires : M Christophe GASS – M Fabien Wieser – M Marc Schneider

comme membres suppléants : M Mathias Nonnenmacher – M Victor Gass

de la même façon, la commune doit proposer une liste de 5 candidats propriétaires.

Sont proposées les candidatures de :

TITULAIRES		
NOMS	PRENOMS	ADRESSE
1.Nonnenmacher	Patrick	12 rue de Mommenheim 67670 Wittersheim
2.BURG	Rémy	4 rue du Paradis 67670 Wittersheim
3.ROTHAN	Damien	5 rue des Haies 67670 Berstheim
SUPPLEANTS		
4.STEINMETZ	Justin	18 rue de l'Eglise 67670 Wittersheim
5.GOTTRI	Cyrille	15 rue des Vignes 67370 Wittersheim

Le bureau, après en avoir délibéré,
Décide de nommer les personnes ci-dessous, membres de l'Association Foncière

TITULAIRES		
NOMS	PRENOMS	ADRESSE
1.Nonnenmacher	Patrick	12 rue de Mommenheim 67670 Wittersheim
2.BURG	Rémy	4 rue du Paradis 67670 Wittersheim
3.ROTHAN	Damien	5 rue des Haies 67670 BERSTHEIM
SUPPLEANTS		
4.STEINMETZ	Justin	18 rue de l'Eglise 67670 Wittersheim
5.GOTTRI	Cyrille	15 rue des Vignes 67670 Wittersheim

Résultat du vote : **ADOpte A L'UNANIMITE - 10 voix POUR dont 2 Procurations**

DELIBERATION N° CM - 2024 – 34
Approbation de la facture du cimetière

Suite à la délibération votée lors de la séance du Conseil Municipal du 30 octobre 2023 désignant l'entreprise Michel GOTTRI comme prestataire pour l'aménagement de la clôture autour du cimetière, des travaux supplémentaires de terrassement ont été nécessaires.

Monsieur le Maire propose aux élus, d'approuver la facture définitive d'un montant de 41 640.38 euros

Le Conseil Municipal après avoir examiné la facture et en avoir délibéré

AUTORISE le Maire à payer la facture de l'entreprise GOTTRI pour un montant de 41 640. 38 euros.

Les crédits nécessaires ont été votés au BP 2024 sur la ligne budgétaire 2116.

Résultat du vote : **ADOpte A L'UNANIMITE – 9 voix POUR dont 2 Procurations (Cyrille GOTTRI ne participe pas au vote).**

DELIBERATION N° CM - 2024 – 35
Présentation des rapports d'activité de la CAH

Monsieur le Maire présente aux élus les rapports d'activité de la CAH pour l'année 2023.
Les conseillers en prennent connaissance.

Résultat du vote : **PRISE D'ACTE**

DELIBERATION N° CM - 2024 – 36
Adoption du Compte Financier Unique

L'article 205 de la loi de finances pour 2024 prévoit la généralisation du compte financier unique (CFU) à partir de l'exercice 2024 et au plus tard pour les comptes de l'exercice 2026.

Deux pré-requis doivent être validés pour pouvoir mettre en oeuvre le CFU :

- avoir adopté le référentiel M57 pour les budgets administratifs.
- avoir dématérialisé les documents budgétaires.

Le budget de la commune de Wittersheim remplissant les conditions précitées, la commune souhaite mettre en oeuvre le CFU pour l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide la mise en place du CFU dès les comptes de l'exercice 2025.
- autorise le Maire à réaliser toutes les démarches utiles à cette fin.

Résultat du vote : **ADOpte A L'UNANIMITE - 10 voix POUR dont 2 Procurations**

DELIBERATION N° CM - 2024 – 37
Rétrocession de voirie communale – rue de des Prairies

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'une convention relative au transfert de voies et équipements communs dans le domaine communal a été signée en date du 17 avril 2018, entre la société TERRA DUE maître d'ouvrage du lotissement rue des Prairies et la commune.

Les parcelles rétrocédées sont référencées :

- Section 5 parcelle 140 – 365 m²
- Section 5 parcelle 142 – 12 m²
- Section 5 parcelle 147 – 275 m²
- Section 39 parcelle 397 – 310 m²

Total à rétrocéder : 962 m²

Origine de propriété :

Les parcelles cédées sont inscrites au Livre Foncier de Wittersheim au nom de la société TERRA DUE sise rue d'Obermodern 67 330 BOUXWILLER.

L'origine des propriétés est référencée aux annexes du Livre Foncier.

La présente acquisition a été décidée par convention en date du 17 avril 2018.

Propriété – Jouissance :

Le transfert de propriété et de jouissance est fixé à la date de la présente délibération

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

Résultat du vote : **ADOpte A L'UNANIMITE 10 voix POUR dont 2 Procurations**

Divers

- Fête de Noël : Madame Winstel propose la date du 7 décembre 2024 au foyer St Ulrich
- Fête des aînés : Monsieur le Maire propose la date du 12 janvier 2025
- Monsieur le Maire indique que de nouveaux conteneurs enterrés vont être installés rue du stade lorsque les travaux seront terminés.
- Pizza box : Monsieur le Maire indique aux conseillers que l'entreprise Just Queen a démarché la commune pour installer un conteneur à pizza. Les conseillers approuvent cette démarche et donne l'accord au Maire pour installer cet équipement.
- Mathieu BETTWY demande à l'assemblée si les panneaux de basket du city stade peuvent être déplacés. Madame Winstel propose de les installer à l'aire de jeux . Monsieur le Maire propose d'y réfléchir.
- Monsieur le Maire informe les conseillers que Thomas REINBOLD souhaite que la meule située devant son domicile au 1 rue du Paradis soit enlevée. Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'il va prendre contact avec les héritiers du propriétaire de la roue pour les questionner sur le devenir de cette ouvrage.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, le Maire clôt la séance à 22 heures 30.

Le Maire

Jean-Marc STEINMETZ



Le secrétaire de séance

Jean-Marc GISS

